



MISE À JOUR 2020 09 21

Ce document est basé sur les recommandations de la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle (DSRP) de notre région (CIUSSS MCQ) qui sont sujettes à changements.

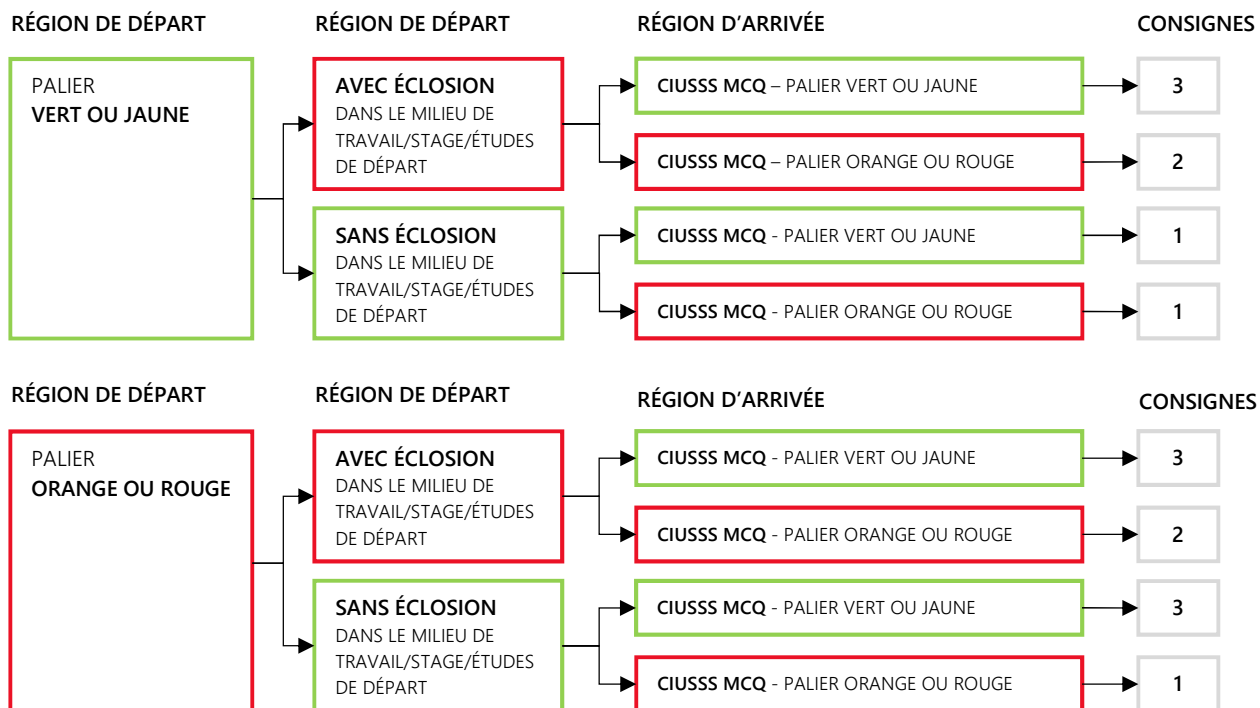
Voir la documentation complète ici :

<https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employees/>

À LIRE - Section spéciale CONSIGNES PANDÉMIE

Quarantaine & dépistage

Veillez identifier VOTRE SITUATION dans le tableau suivant et vous référer à la consigne qui s'applique (numéro).



CONSIGNES

- Pas d'isolement ni de test de dépistage.
- Pas d'isolement requis.
 - Test de dépistage à la fin du stage précédent et 7 jours plus tard (jours 0 et 7).
 - Éviter les milieux de vie qui hébergent des personnes vulnérables à la COVID-19 pendant les 14 premiers jours.
- Isolement de 7 jours.
 - Test de dépistage à la fin du stage précédent et à la fin de l'isolement (jours 0 et 7).
 - Éviter les milieux de vie qui hébergent des personnes vulnérables à la COVID-19 pendant les 14 premiers jours.

DÉPISTAGE - COORDONNÉES

Service Soutien aux employés

Accessible 7 jours sur 7, de 7 h à 17 h

- Cellulaire : 819 852-2251
- Téléavertisseur : 1-866-433-9471

Si vous êtes dépisté, il est TRÈS IMPORTANT de:

- mentionner que vous êtes stagiaire en médecine;
- donner un numéro de téléphone valide où l'on pourra vous joindre facilement;
- sur le formulaire à compléter, veuillez inscrire 99999 comme numéro d'employé (sauf si vous avez un numéro d'employé du CIUSSS MCQ).

COVID-19 | Stages de médecine

Externes et résidents



TRÈS IMPORTANT

Des mesures d'assouplissement sont mises en place pour assurer la validité de votre stage et éviter de vous pénaliser si vous vous absentez parce que vous présentez des symptômes ou avez contracté la COVID-19. Il est donc important de ne jamais sous-estimer l'apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19 ou de les ignorer pour éviter de vous absenter. Dans le doute, isolez-vous et contactez votre responsable de stage pour en discuter.

En cas de symptômes

Si en cours de stage vous présentez des symptômes de la COVID-19, il est important de :

1. vous isoler et ne pas vous présenter en stage;
2. informer votre responsable de stage;
3. contacter immédiatement le Service soutien aux employés (voir coordonnées à la page 1);
4. vous conformer aux directives du Service soutien aux employés.

Rappel des symptômes de la COVID-19

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants¹:

- fièvre : 38 °C (100,4 °F) et plus (buccale), ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
- apparition ou aggravation d'une toux;
- difficultés respiratoires;
- perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

D'autres symptômes peuvent aussi apparaître : mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, fatigue intense, perte importante de l'appétit et diarrhée. Les symptômes peuvent être légers ou plus sévères comme ceux associés à la pneumonie.

Suivi d'un dépistage

Résultat négatif

Le Service de soutien aux employés ou la DSPRP vous contactera pour vous donner les conseils d'usage et autoriser votre retour en stage.

Résultat positif

Vous devez rester isolé et vous conformer aux directives du Service soutien aux employés ou de la DSPRP du CIUSSS MCQ.

IMPORTANT : peu importe le résultat de votre dépistage, dès que vous avez une réponse, en informer la direction de l'enseignement.

Retour en stage suite à une quarantaine

Le retour sera possible lorsque jugé adéquat par le Service soutien aux employés ou la DSPRP du CIUSSS MCQ.

Masque de procédure

Si vous êtes en contact avec des usagers ou leur environnement (à moins de 2 mètres)

Le port du masque de procédure est obligatoire dès l'entrée dans l'installation, lors des déplacements dans l'installation ou d'interactions avec d'autres personnes à moins de 2 mètres. Le même masque peut être porté pour des contacts avec plus d'un usager.

Si vous n'avez pas de masque de procédure à votre arrivée dans l'installation, vous pouvez porter votre couvre-visage jusqu'à l'endroit où vous pourrez vous en procurer un.

Lorsque vous effectuez votre travail dans un bureau fermé à plus de 2 mètres d'une autre personne, le masque de procédure n'est pas obligatoire. Pour manger, vous devez assurer une distanciation de 2 mètres et prendre les précautions nécessaires.

Durée de vie du masque de procédure

Normalement de 4 heures, on recommande l'utilisation de 2 masques par quart. On conseille de prendre un masque à votre départ pour le lendemain.

Dans tous les cas, les mesures universelles devront s'appliquer : hygiène des mains, étiquette respiratoire, distanciation et utilisation approprié des équipements de protection individuelle (EPI).

Tenue vestimentaire

Vous devez vous changer en arrivant et en quittant le milieu de stage. **Aucune tenue ayant été portée en stage n'est autorisée à l'extérieur du milieu de stage.**

Scrubs (uniformes verts)

Dans certaines unités, des scrubs seront mis à votre disposition. Vous en prenez un en début de journée et le déposez dans le bac prévu à cet effet en fin de

¹ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46469>

COVID-19 | Stages de médecine

Externes et résidents



journée. **Il est strictement interdit de faire des réserves** car les quantités sont limitées.

Formation PCI (vidéos) & EPI

Vidéos obligatoires et formation PCI

Avant votre premier jour de stage, vous avez l'obligation de regarder les vidéos 3, 4 et 25. Lien pour les vidéos :

<https://ciusssmcq.ca/soins-et-services/sante-publique-conseils-sante-mieux-etre/covid-19/outils-vidéos/>

En plus des vidéos à visionner, certains auront une formation PCI obligatoire (voir les détails dans le courriel d'accueil de la direction de l'enseignement).

Équipements de protection individuelle (EPI)

Vous utiliserez les EPI disponibles sur l'unité et prendre les mêmes mesures qui s'appliquent aux médecins et employés (bien indiqué sur les unités).

Fit test

Résidents seulement

Votre port d'attache (agent payeur) est responsable de vous faire ajuster. Si vous avez déjà été ajusté, ayez les spécifications de votre masque. Si vous avez besoin d'un fit-test, seuls les résidents qui sont exposés à des IMGA seront testés. Si un test est nécessaire, communiquer avec la direction de l'enseignement.

Registre quotidien pour l'autoévaluation des symptômes de COVID-19

Chaque employé qui se présente au travail dans un milieu de soins **doit compléter et signer le registre quotidien avant le début de son quart de travail**. À titre d'externe ou de résident, vous devez vous conformer à cette pratique (le registre se trouvera sur l'unité de soins). **Dans la case « numéro d'employé » inscrire votre numéro de résident ou d'externe.**

Exposition externes et résidents

Cas suspectés

Vous pouvez être en contact avec des cas suspectés et même aller en clinique de dépistage COVID.

Cas confirmés COVID-19

Les externes ne doivent pas être en contact avec des patients confirmés. Pour les résidents, éviter autant que

possible les contacts avec la clientèle confirmée, à moins d'être assigné à une unité COVID.

Après avoir travaillé dans une unité où sont hospitalisées ou hébergées des personnes atteintes de la COVID-19, vous devez :

- suivre rigoureusement les mesures universelle de protection;
- surveiller vos symptômes.

Désinfection

Nous vous rappelons l'importance de désinfecter les équipements que vous utilisez ou touchez (par exemple stéthoscope, téléavertisseur, photocopieur, etc.).

Mobilité et déplacements

Durant une journée de stage

Si possible, évitez de vous déplacer entre milieux dans une même journée de stage. Si vous devez changer de milieu en cours de journée, prendre toute les précautions nécessaires, incluant le changement d'uniforme.

Entre régions en cours de stage

Nous ne recommandons pas de déplacements entre régions durant votre stage. Si tel est le cas, vous devrez vous conformer aux consignes de la page 1 et la validité de votre stage pourrait en être compromise.

Signalisation et code beige (COVID-19)

En tout temps, vous devez respecter la signalisation mise en place dans le cadre du COVID-19, de même que les consignes émises en cas de code Beige.

Civisme

Après votre journée de stage, vous rendre directement à votre domicile et prendre toutes les précautions, incluant une douche, avant de poursuivre vos activités.

Pour la durée de votre stage, il est recommandé de porter un couvre-visage lors de vos déplacements dans des lieux publics pour la sécurité d'autrui. De plus, en dehors du stage, il est important de ne pas entrer en contact avec des personnes en quarantaine ou suspectées/confirmées COVID-19.



Section 2

CONSIGNES POUR L'HÉBERGEMENT

Consignes d'hébergement

Si vous êtes hébergé, vous devez :

- respecter les règles de lavage des mains fréquent avec de l'eau et du savon ou un désinfectant à base d'alcool;
- désinfecter les aires communes avant et après chaque utilisation (par exemple : les surfaces utilisées ou touchées de la cuisine) ainsi que les petits électroménagers (micro-onde, cafetière, grille-pain ou autre);
- n'admettre, en aucun cas, un ou des visiteurs dans votre hébergement;
- demeurer dans votre chambre et utiliser les aires communes seulement lorsque nécessaire et en alternance avec les autres personnes hébergées, dans la mesure du possible;
- ne pas partager la vaisselle, serviettes, draps, vêtements ou tout autre objet qui vous appartient;
- respecter les directives quant à votre tenue vestimentaire (se changer en arrivant et en quittant l'hôpital, mettre ses vêtements « réservés au travail (chaussures incluses) » dans un sac fermé et en faire le lavage de façon sécuritaire à la résidence);
- respecter toute autre directive émise par une autorité compétente (santé publique, Service soutien aux employés, etc.) pouvant vous concerner notamment en matière d'isolement.



COVID-19 | Stages de médecine

Externes et résidents



Section 3

PRÉCISIONS PAR SITE DE STAGE

Centre hospitalier affilié universitaire de Trois-Rivières

Trois-Rivières

Vestiaire et douches

Comme vous devez vous changer à l'arrivée et au départ, vous avez accès à un vestiaire au sous-sol de l'aile G, le local GS-109. **Si vous utilisez un casier, vous devez le vider et retirer votre cadenas à la fin de votre journée**, par respect pour vos collègues qui suivront.

Dans le même corridor, vous trouverez un vestiaire femme et un vestiaire homme dans lesquels il y a des douches au besoin. Pour faciliter la distanciation considérant que le GS-109 est un vestiaire plus petit, vous pouvez aussi vous y changer et aller ensuite déposer vos effets personnels dans un casier du GS-109.

Uniformes verts (scrubs)

Des uniformes verts seront disponibles dans le vestiaire GS-109. Vous pourrez en prendre un à votre arrivée et en disposer dans les bacs prévus à cet effet avant de quitter. **Il est strictement interdit de quitter l'hôpital avec un uniforme ou d'en faire des réserves.**

Unité dédiée COVID

Pour votre information, l'unité dédiée COVID au CHAUR est l'unité 4N (usagers en dépistage et usagers confirmés à la COVID-19 en zone chaude).

Hôpital du Centre-de-la-Mauricie

Shawinigan

Uniformes verts (scrubs) et casiers

À votre arrivée, vous pouvez prendre un uniforme vert au vestiaire (local S-313). Avant de vous présenter sur votre unité, vous devez utiliser ce vestiaire pour vous changer (et non la chambre de garde).

Vous pourrez laisser vos effets personnels dans un casier du vestiaire **mais il est important de toujours vider votre casier et retirer votre cadenas à chaque jour** (comme le nombre de casier est limité, merci de respecter cette consigne par soucis pour vos collègues).

À la fin de votre journée, vous rendre au vestiaire pour vous changer et déposer votre uniforme souillé dans le bac vert prévu à cet effet et tout autre matériel dans le bac blanc.

Hôpital Sainte-Croix

Drummondville

Vestiaire et douches

Afin de vous laver avant de quitter, des douches sont disponibles à l'hôpital. Elles sont situées au vestiaire des employés au sous-sol (où se trouvent les casiers) dans les locaux 0315 et 0320.

Unité dédiée COVID

Pour votre information, l'unité dédiée COVID (cas confirmés) à l'Hôpital Ste-Croix se situe au 4^e étage, bloc 1.

Hôpital Hôtel-Dieu-d'Arthabaska

Victoriaville

Douches

Pour ceux qui désirent prendre une douche, mais qui ne logent pas à la résidence, il y a une douche au local A-2202 (buanderie) et au local D-2304 (vestiaire des employés). Les stagiaires peuvent utiliser les douches, mais pas les vestiaires.

Les externes et résidents hébergés pourront utiliser la douche dans leur chambre.

